

Lundi 26 février 2024

en présentiel à la Maison de la vie associative (salle Atrium)

Le 26 février 2024 à 18 heures, les membres de l'association dénommée Arles-Associations dont le siège social est au 3 boulevard des Lices à Arles (13200) se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la présidente de l'association conformément aux dispositions des statuts pour décider de la modification des statuts de l'association.

Les membres présents à cette assemblée générale ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

M. Danielle VALETTE préside la séance en sa qualité de présidente de l'association.

M. Thierry DESCLAUX est secrétaire de séance en sa qualité de secrétaire de l'association.

Après avoir remercié les personnes présentes, la présidente rappelle que l'assemblée générale extraordinaire réunie une première fois le 8 février, n'a pas pu délibérer sur la modification des statuts, le quorum de la moitié plus un des ses membres ayant droit de vote n'étant pas atteint.

La présidente indique que l'assemblée générale de l'association est donc convoquée à nouveau en séance extraordinaire. Elle peut désormais valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

DÉLIBÉRATIONS

La présidente met à disposition de l'assemblée les nouveaux statuts soumis à l'approbation des membres présents.

Elle expose ensuite les motifs du projet de modification des statuts. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points et sur les modifications à apporter au projet.

La discussion étant close, la présidente met successivement aux voix les résolutions à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance en détail et en avoir discuté, adopte à l'unanimité le projet de modification des statuts de l'association.

Deuxième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés à Mme Danielle VALETTE, présidente, pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi.

Suite à l'assemblée générale, a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par la présidente et le secrétaire de séance.

Fait à Arles,

Le 26 février 2024

La présidente
Danielle VALETTE



Le secrétaire
Thierry DESCLAUX

